

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2025

Ouverture de la séance à 20h42, sous la présidence de monsieur le maire RAMON Georges

## Conseillers présents :

- ATZORI Jean, CONTE Aimé, LACROIX Michel, LAGARDE Didier, PLANES Frédéric, RAMON Georges, RAYNAUD Audrey, SOLERA Georges, SOLER Michael, SORBIER Bernard.

## Conseiller absent excusé :

- MARGOTTON Alice

Secrétaire de séance : RAYNAUD Audrey

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

## DELIBERATIONS

### **1. Renouvellement convention adhésion service Med.Pro./CDG11**

Ce vote consiste à renouveler la convention d'adhésion Médecine Professionnelle et Préventive du CDG11.

**Le renouvellement de la convention est adopté à l'unanimité.**

### **2. Déclaration d'intention d'aliéner parcelles F46 / F352 et F353**

Vente des la parcelles n° F46 / F352 et F353.

**Le refus de préempter est adopté à l'unanimité. 9 voix (Michel LACROIX étant en conflit d'intérêt)**

### **3. Déclassement d'un délaissé de voirie**

Cette action permet de déclasser un délaissé de voirie communale publique (parcelle 1584), pour la rendre voirie communale privée en vue d'un échange.

**Le déclassement est adopté l'unanimité.**

#### 4. Vote Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2024

##### CFU commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		542 578.21	33 243.75		33 243.75	542 578.21
Opérations de l'exercice	310 631.05	379 418.97	150 225.46	61 582.00	460 856.51	441 000.97
<b>TOTAUX</b>	<b>310 631.05</b>	<b>921 997.18</b>	<b>183 469.21</b>	<b>61 582.00</b>	<b>494 100.26</b>	<b>983 579.18</b>
Résultat de clôture		611 366.13	121 887.21			489 478.92
			Excédent de financement			489 478.92

Ecritures résultantes

121 887.21	au compte 1068 (recette d'investissement)
489 478.92	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Mr le maire ne prenant pas part au vote, le CFU de la commune est adopté à l'unanimité avec 9 voix.

#### 5. Vote Compte Financier Unique du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2024

##### CFU Eau et Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	467.05			9 200.95	467.05	9 200.95
Opérations de l'exercice	65 968.68	66 133.54	130 609.61	149 493.49	196 578.29	215 627.03
<b>TOTAUX</b>	<b>66 435.73</b>	<b>66 133.54</b>	<b>130 609.61</b>	<b>158 694.44</b>	<b>197 045.34</b>	<b>224 827.98</b>
Résultat de clôture	302.19			28 084.83		27 782.64
			Excédent de financement			27 782.64

Mr le maire ne prenant pas part au vote, le CFU du SEA est adopté à l'unanimité avec 9 voix.

## **6. Vote Compte Financier Unique de la Régie Multi-Service pour l'exercice 2024**

### **CFU Multiservice**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 575.19			4 793.63	1 575.19	4 793.63
Opérations de l'exercice	66 606.51	68 818.60		1 361.33	66 606.51	70 179.93
<b>TOTAUX</b>	<b>68 181.70</b>	<b>68 818.60</b>		<b>6 154.96</b>	<b>68 181.70</b>	<b>74 973.56</b>
Résultat de clôture		636.90		6 154.96		6 791.86
			Excédent de financement			6 791.86

Ecriture résultante

636.90	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
--------	--

**Mr le maire ne prenant pas part au vote, le CFU du RMS est adopté à l'unanimité avec 9 voix.**

## **7. Acquisition immobilière des parcelles B 51 et B 52**

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles section B n°51 (maison) et B n°52 (garage).

Les deux parcelles appartiennent à Monsieur COURTOIS Gérard et Madame TOCUT Virginie, elles sont mises en vente pour la somme de cent soixante-dix-neuf mille euros (179 000€).

**Le vote se faisant à bulletin secret, l'acquisition du bien est adopté à la majorité, 8 voix pour et 2 voix contre .**

## **8. Tarifs de l'eau 2025**

Le conseil municipal décide de reporter le vote afin d'optimiser le choix.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur la maire lève la séance à 22h57.**